



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E169341

VALABLE JUSQU'AU

30/01/2026

ÉDITÉ LE

08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/10/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/04/2024

10 000

Raison sociale : HANROT-FORNAGE

LES ETRACHES
LES ETRACHES
25300 PONTARLIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PONTARLIER 2016B00735

Téléphone : 0686650404

Fax :

Portable : 06 86 65 04 04

Siret : 823 381 793 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4315113-1

Site Internet : <http://maison-hanrot-fornage.com>E-mail : hanrotfornage@hotmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1276913

Responsabilité légale :

FORNAGE CHARLES CO-GÉRANT / HANROT MATTHIAS CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1276913

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	31/01/2022
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2025
3811 PROB	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2025
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	31/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/01/2025
o Fenêtres de toit	31/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/02/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	17/01/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	31/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.